

4^{ème} Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement agricole version révisée 2007



Prolongeant les grands objectifs du quatrième schéma prévisionnel national des formations, le 4^{ème} SPNF révisé comporte plusieurs inflexions ou des précisions qui trouveront leur traduction concrète dans les projets d'établissement.

Ainsi, le texte précise que “ **La vraie réussite de ce schéma tiendra dans la capacité de l'enseignement agricole à élaborer des projets d'établissement dans lesquels les partenariats divers contribueront à faire de l'enseignement agricole un acteur privilégié du développement des territoires** “.

Le 4^{ème} SPNF révisé et la politique de projets de l'enseignement agricole

Le 4^{ème} SPNF révisé adapte au nouveau contexte de la déconcentration les modalités de pilotage qui accompagnent la politique de projets instituée par le code rural pour l'enseignement agricole.

“ Le pilotage national est non seulement maintenu mais s'exprime désormais dans de nouvelles modalités. Il trouve son fondement dans le schéma prévisionnel national des formations (SPNF) mais ne se confond pas avec lui. Le pilotage sera donc conjugué aux trois niveaux territoriaux : central, régional et local [...]. Le pilotage central continue de se manifester à travers le choix d'un certain nombre d'objectifs assortis d'indicateurs “.

“ Le niveau régional devient l'échelon majeur dans l'organisation française [...]. Sous la responsabilité du DRAF, chaque région doit se doter d'un projet régional de l'enseignement agricole (PREA) [...]. Le PREA [...] traduit les orientations de l'Etat et les conjugue avec les orientations régionales en relation avec le schéma prévisionnel régional des formations et le projet régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) “.

“ La nouvelle génération de PREA élaborés après la mise en oeuvre de la déconcentration doit être l'occasion de revisiter les projets d'établissement. Les établissements nationaux* du système d'appui pourront être mobilisés pour accompagner les équipes. Le projet d'établissement, articulé au PREA, exprime l'identité de l'établissement et son intégration dans le territoire. Il renforce la dynamique de l'établissement par la coordination des actions conduites et la mise en synergie des missions. Il est un moyen, pour la communauté éducative, de s'accorder sur des valeurs et des orientations communes. Le projet est global, il couvre toutes les missions mises en oeuvre dans l'établissement. Sa réalisation et son évaluation font l'objet d'une information du conseil d'administration “.

“ Pour donner aux établissements une meilleure visibilité sur les moyens dont ils disposent sur la durée du projet et afin d'assurer une plus grande continuité de sa mise en oeuvre, certaines actions du projet d'établissement pourront faire l'objet de conventions avec l'autorité déconcentrée et, le cas échéant, d'autres partenaires “.

* Agrocampus-Beg-Meil, CEZ, CNPR, ENESAD, ENFA, SupAgro-Florac

Le 4^{ème} SPNF révisé et les missions de l'enseignement agricole

Le 4^{ème} SPNF révisé indique, à partir de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, en ce qui concerne les objectifs assignés au projet d'établissement sur la mise en oeuvre des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles et sur la participation de l'établissement au développement des territoires dans lesquels il s'insère :

“ Il est clair que, dans l'esprit du législateur, c'est la **synergie entre les missions** qui est recherchée dans l'intérêt des publics en formation, des établissements et des territoires, et non leur juxtaposition “.

La mission d'enseignement et de formation professionnelle

Le 4^{ème} SPNF révisé offre aux établissements l'opportunité d'une réflexion approfondie quant à leur autonomie pédagogique, dans le but de satisfaire au mieux les attentes exprimées dans les projets des jeunes ou des adultes accueillis.

“ La conception de parcours de formation permettant la poursuite d'études doit être facilitée dès la construction des référentiels de formation par la prise en compte de périodes d'adaptation en fonction des origines scolaires des élèves ou étudiants accueillis dans les formations [...]. Dans cet esprit, les établissements seront encouragés à davantage **utiliser l'autonomie pédagogique** qui leur est réservée afin de mieux répondre à la spécificité des besoins locaux des acteurs des territoires “.

“ **Les parcours individualisés** pour l'ensemble des publics en formation doivent prendre plus de place. Ils sont à construire en prenant en compte les acquis des apprenants et leurs projets. Si cette pratique est largement répandue pour les formations dispensées par apprentissage ou dans le cadre de la formation professionnelle continue, son développement en formation initiale scolaire, visant ainsi une plus grande autonomie des élèves, devra être examiné. Il s'agit, par exemple, de donner aux équipes pédagogiques les moyens et la possibilité d'adapter la taille du groupe-classe pour tenir compte de l'hétérogénéité des publics, notamment en début de cycle de formation “.

“ Dans l'établissement, la mise en oeuvre des formations professionnelles nécessite un lien étroit entre les équipes éducatives et les professionnels. **L'échange de pratiques entre les équipes** de lycée et de CFA, de nature à renforcer ce lien, est à encourager “.

“ Quelques expériences de **mixité des publics scolaires et apprentis** au sein d'un même groupe sont actuellement mises en oeuvre dans des établissements, sur la base du volontariat des équipes et dans le cadre des procédures d'évolution des structures pédagogiques (circulaire DGER/POFEGTP/C2005-2007 du 18 mai 2005 relative à l'organisation déconcentrée des rentrées scolaires). Un bilan global des actions, déjà engagées ou à venir, sera dressé à la fin du 4^{ème} SPNF, sur la base d'un protocole de suivi. Il servira de base de réflexion pour le prochain schéma “.

Le 4^{ème} SPNF révisé précise le nécessaire appui du niveau national aux démarches des établissements à travers la formation continue des personnels et la relation avec l'enseignement supérieur, en préconisant la constitution de réseaux.

“ Le dispositif de **formation continue des personnels** s'attachera tout particulièrement à anticiper puis accompagner la rénovation des certifications et l'évolution des pratiques des enseignants et des formateurs, pour s'adapter au changement de public et de contexte. L'accompagnement de la rénovation et l'évolution de l'organisation des formations concernent les personnels des établissements publics et privés “.

“ Chaque établissement (Agrocampus-Beg-Meil, CEZ, CNPR, ENESAD, ENFA, SupAgro-Florac), suivant ses compétences, peut être mobilisé, à la demande des directions régionales de l'agriculture et de la forêt, pour accompagner les établissements publics d'enseignement, les réseaux constitués d'établissements d'enseignement et les réseaux thématiques dans leur fonctionnement, leur animation et leurs projets de développement en liaison avec ces mêmes domaines. Cette nouvelle organisation doit permettre à l'enseignement agricole d'anticiper les évolutions à venir pour mieux s'y adapter. Le recensement des **innovations pédagogiques** dans les établissements sera réalisé et analysé pour définir une stratégie en matière d'innovation avant la fin du 4^{ème} schéma “.

La mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle

Outre la fixation de nouveaux objectifs et indicateurs associés, les orientations du 4^e SPNF révisé pour cette mission mettent en avant la nécessité d'une " étroite convergence entre tous les membres de la communauté éducative " pour mener à bien le projet des jeunes et des adultes.

" Des dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'intégration, ainsi que le développement de **partenariats** adaptés doivent participer à l'insertion scolaire et sociale des jeunes. Le constat de l'évolution des attentes des jeunes, mais aussi des familles et de la société, envers la vie scolaire, doit inviter l'enseignement agricole à poursuivre la réflexion engagée par l'observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA) sur le rôle éducatif de l'internat scolaire, internat qui fait la force de l'enseignement agricole pour l'accueil des collégiens et des jeunes lycéens. Dans ce contexte, chaque établissement élaborera un volet "vie scolaire" dans son projet d'établissement. Les réseaux mis en place sur ces thématiques seront ouverts aux demandes de participation d'établissements privés volontaires " .

Une attention particulière sera portée aux thèmes " prévention des violences " et " accueil des handicapés " .

La mission d'animation et de développement des territoires

Le 4^e SPNF renouvelle les objectifs et les indicateurs de cette mission.

" La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux renforce la contribution de l'établissement d'enseignement agricole dans la création ou le développement d'une dynamique territoriale. La période du 4^e SPNF devra donc être mise à profit par les établissements pour approfondir les partenariats avec l'ensemble des acteurs des territoires dans lesquels ils s'insèrent, du local à l'international [...]. Ainsi, les établissements seront encouragés à s'inscrire dans la démarche de pôles d'excellence rurale " .

Par ailleurs, le 4^e SPNF révisé insiste sur la stratégie nationale de développement durable et précise que " les établissements de formation agricole doivent mettre en oeuvre, pour eux-mêmes, des démarches de développement durable, en s'appuyant sur leurs projets éducatifs, sur leur gestion quotidienne et sur leurs investissements à plus long terme, ainsi que sur la participation de tous les acteurs de l'établissement à la démarche " .

La mission d'expérimentation et de développement agricole

Cette mission se voit dotée de nouveaux objectifs, assortis d'indicateurs, dans le but de " contribuer à l'accompagnement de l'innovation agronomique et technologique et à sa diffusion " . Le 4^e SPNF révisé insiste sur la nécessité des partenariats " en particulier avec les organisations professionnelles et les instituts techniques " et précise que " les expérimentations, démonstrations et transferts de technologie conduits par les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements constituent les outils privilégiés de ces partenariats avec l'appui, notamment, des ingénieurs. Ces actions seront valorisées chaque fois que possible par leur inscription dans les réseaux mixtes thématiques (RMT) ou à travers des coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire ou du paysage " .

Enfin le 4^e SPNF révisé situe l'exercice de cette mission dans le cadre de l'agriculture durable.

La mission de coopération internationale

Pour cette mission, les grandes orientations déjà présentes dans le 4^e SPNF ont été réaffirmées et ont été dotées de nouveaux objectifs et de nouveaux indicateurs :

" favoriser l'émergence de projets concertés avec les pays partenaires " ;

" favoriser la mobilité des apprenants, des formateurs et de l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole vers les pays de l'Union européenne et vers les pays partenaires " ;

" favoriser l'accueil en France d'élèves, d'étudiants et d'adultes en provenance des pays partenaires " .

Le 4^{ème} SPNF révisé et l'offre de formation de l'enseignement technique agricole

Le 4^{ème} SPNF révisé réaffirme la place de l'enseignement agricole comme composante du système éducatif, avec une offre de formation générale, technologique et professionnelle allant de la classe de 4^{ème} jusqu'au BTSA et à l'entrée dans l'enseignement supérieur long.

A ce titre, le 4^{ème} SPNF fixe des objectifs **pour maintenir et développer l'accueil d'élèves dans des formations générales et technologiques** :

- Maintenir le recrutement dans les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} dont les effectifs devraient atteindre ou dépasser 18% de l'effectif total en 2009 (18,8% en 2006) ;
- Développer prioritairement le recrutement en **seconde générale et technologique** dont les effectifs devraient atteindre 5% de l'effectif total en 2009 (4,9% en 2006) ;
- Conforter la filière conduisant au **baccalauréat scientifique** dont les effectifs devraient atteindre 2,2% de l'effectif total en 2009 (2,1% en 2006) ;
- Développer la filière conduisant au **baccalauréat technologique STAV** dont les effectifs devraient atteindre ou dépasser 8% en 2009 (7,7% en 2006).

Poursuivant l'objectif d'une bonne insertion professionnelle, le 4^{ème} SPNF révisé confirme la place de l'enseignement technique agricole dans la préparation de jeunes, par les voies de la formation initiale scolaire et de l'apprentissage, à des qualifications pour les quatre secteurs professionnels que sont la production agricole, la transformation, l'aménagement et les services, selon le tableau ci-dessous.

Secteurs	2005	2005	2005	2009
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Cible*
	élèves	apprentis	global	global
Production	34,8	48,9	37,7	≥ 35,0
Transformation	4,3	4,3	4,3	≥ 4,5
Aménagement	17,0	39,0	21,5	≥ 21,0
Services	43,9	7,8	36,5	≥ 36,5

* Les chiffres mentionnés font apparaître une marge d'adaptation de 3% dans la répartition des effectifs par secteur.

Les objectifs seront établis également pour suivre l'élévation des niveaux de formation en relation avec les besoins de qualification.

Le 4^{ème} schéma révisé insiste sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur long :

“ La possible poursuite d'études des étudiants de BTSA en licences professionnelles voire en licences générales devra être identifiée et favorisée, notamment par la promotion des partenariats avec l'université et les branches professionnelles [...]. L'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager sera également poursuivi [...] les établissements d'enseignement supérieur agricole seront incités à recruter des bacheliers technologiques “.

Le 4^{ème} SPNF révisé précise les conditions de l'adaptation des contenus de formation et des référentiels aux attentes de la société. Il insiste notamment sur les “ préoccupations environnementales de la société “ et sur l'alimentation y compris dans ses aspects nutrition et santé.

En regard d'une réduction du nombre des spécialités en BEPA, la rénovation des référentiels “ offrira aux établissements une marge d'autonomie pour la définition de modules adaptés au développement de leur territoire “.

“ Les établissements d'enseignement agricole [...] apportent des éléments de réponse diversifiés à la mise en oeuvre d'une formation tout au long de la vie, ainsi que des activités de bilan de compétences et de validation des acquis qui sont une réponse aux besoins correspondant à des parcours professionnels qui sont et seront moins linéaires “.

Le 4^{ème} SPNF révisé complet est disponible sur le site www.chlorofil.fr

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP
juin 2007